

## Liste des adresses des sociétés populaires, lors de la séance du 15 fructidor an II (1er septembre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Liste des adresses des sociétés populaires, lors de la séance du 15 fructidor an II (1er septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 163-165;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15231\\_t1\\_0163\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15231_t1_0163_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

de Vic-sur-Cère, département du Cantal; la municipalité de Vic-Turnien, département de la Haute-Vienne.

#### d) Comités de Surveillance

Le comité de surveillance d'Aillas, département du Bec-d'Ambès; le comité de surveillance révolutionnaire d'Ancenis, département de la Loire-Inférieure; le comité de surveillance révolutionnaire d'Ardres, département du Pas-de-Calais; le comité de surveillance d'Aurillac, département du Cantal; le comité de surveillance révolutionnaire d'Avranches, département de la Manche; le comité révolutionnaire de Bergerac, département de la Dordogne; le comité de surveillance de Bergues, département du Nord; le comité de surveillance révolutionnaire de Béziers, département de l'Hérault; le comité de surveillance de Brioude, département de la Haute-Loire; le comité de surveillance révolutionnaire de Cadillac, département du Bec-d'Ambès; le comité de surveillance de Caen, département du Calvados; le comité de surveillance révolutionnaire de Castres, département du Tarn; le comité révolutionnaire de Chambéry, département du Mont-Blanc; le comité de surveillance de Chatillon, département de l'Ain; le comité de surveillance révolutionnaire de Civray, département de la Vienne; le comité de surveillance révolutionnaire de Crest, département de la Drôme; le comité de surveillance de Firmin-Vineuil [ci-devant Vineuil-Saint-Firmin], département de l'Oise; le comité de surveillance de Gaillac, département du Tarn; le comité révolutionnaire de Gelais-sur-Sèvre [ci-devant Saint-Gelais], département des Deux-Sèvres; le comité révolutionnaire de Grenade, département de la Haute-Garonne; le comité de surveillance de Jailleux, département de l'Isère; le comité de surveillance révolutionnaire d'Issoire, département du Puy-de-Dôme; le comité de surveillance révolutionnaire de la Montagne [ci-devant Le Gourguillon], canton de Commune-Affranchie, département du Rhône; le comité révolutionnaire de Landerneau, département du Finistère; le comité de surveillance révolutionnaire de Lorient, département du Morbihan; le comité révolutionnaire de Marvejols, département de la Lozère; le comité de surveillance révolutionnaire de Mende, département de la Lozère; le comité de surveillance révolutionnaire de Mirande, département du Gers; le comité de surveillance révolutionnaire de Mont-Adour [ci-devant Saint-Sever-sur-Adour], département des Landes; le comité de surveillance révolutionnaire de Mont-Luel, département de l'Ain; le comité révolutionnaire de Nîmes, département du Gard; le comité de surveillance révolutionnaire d'Orange, département de Vaucluse; le comité de surveillance d'Ormont [ci-devant Saint-Dié], département des Vosges, le comité de surveillance révolu-

tionnaire d'Ozon [ci-devant Saint-Symphorien d'Ozon], département de l'Isère; le comité révolutionnaire de Paul-les-Fontaines, département de la Drôme; le comité de surveillance de Pommeuse, département de Seine-et-Marne; le comité de surveillance révolutionnaire de Pontarlier, département du Doubs; le comité de surveillance de Pont-de-Veyle, département de l'Ain; le comité de surveillance révolutionnaire de Pontoise, département de Seine-et-Oise; le comité de surveillance de Pont-sur-Seine, département de l'Aube; le comité de surveillance de Réalville, département du Lot; le comité révolutionnaire de Redon, département d'Ille-et-Vilaine; le comité de surveillance de Sillé-la-Montagne [ci-devant Sillé-le-Guillaume], département de la Sarthe; le comité de surveillance et le tribunal de paix de Trie-sur-Troesne, département de l'Oise; le comité de surveillance révolutionnaire d'Ussel, département de la Corrèze; le comité de surveillance de Valence, département de la Drôme; le comité de surveillance de Victurnien [ci-devant Saint-Victurnien], département de la Haute-Vienne; le comité révolutionnaire de Ville-Neuve-sur-Lot, département de Lot-et-Garonne.

#### e) Sociétés populaires

Aigueperse, département du Puy-de-Dôme; Aire, département des Landes; Albon, département de la Drôme; Andelys (Les), section de la Raison, département de l'Eure; Annay, département du Pas-de-Calais; Annonay, département de l'Ardèche; Arcis-sur-Aube, département de l'Aube; Arcs (Les), département du Var; Avallon, département de l'Yonne; Arlanc, département du Puy-de-Dôme; Auzances, département de la Creuse; Aigues-Vives, département du Gers; Bains, département d'Ille-et-Villaine; Baye, département de la Marne; Bayonne, département des Basses-Pyrénées; Bazas, département du Bec-d'Ambès; Beaujeu, département du Rhône; Beaumont, département de la Haute-Garonne; Berneville, département du Pas-de-Calais; Bessé, département de la Sarthe; Besse, département du Puy-de-Dôme; Beziers, département de l'Hérault; Bischwiller, département du Bas-Rhin; Bitsche, département de la Moselle; Blaison, département de Maine-et-Loire; Blamont, département de la Meurthe; Blanc (Le), département de l'Indre; Blanzac, département de la Charente; Blendecques, département [du Pas-de-Calais]; Rocherville, département de Seine-Inférieure; Boissettes, département de Seine-et-Marne; Bonne-Réunion, département de Seine-Inférieure; Bourdeille, département de la Dordogne; Bouscat (Le), département du Bec-d'Ambès; Briançon, département des Hautes-Alpes; Brienne, département de l'Eure; Brioude, département de Haute-Loire; Brives, département de la Corrèze; Bussièrès, département de la Haute-Marne; Carpentras, départ-

tement de Vaucluse; Cassel, département du Nord; Castillonès, département de Lot-et-Garonne; Castres, département du Tarn, Caussade, département du Lot; Chabris département de l'Indre; Châteaubriant, département de la Loire-Inférieure; Chaource, département de l'Aube; Chelles, département de Seine-et-Marne; Cluny, département de Saône-et-Loire; Conflans, département de Seine-et-Oise; Cornon, département du Puy-de-Dôme; Corrèze, département de la Corrèze; Courtenay, département du Loiret; Coutras, département du Bec-d'Ambès; Crémieu, département de l'Isère; Croisic (Le), département de la Loire-Inférieure; Cuisery, département de Saône-et-Loire; Cumières, département de la Marne; Dampierre, département de Seine-Inférieure; Dancevoir, département de la Haute-Marne; Dorat (Le), département de la Haute-Vienne; Dourgne, département du Tarn; Dun-sur-Auron, département [du Cher]; Ecully, département du Rhône; Evran, département des Côtes-du-Nord; Faverney, département de la Haute-Saône; Ferrières, département du Loiret; Feurs, département de la Loire; Figeac, département du Lot; Flavigny, département de la Côte d'Or; Forges-les-Eaux, département de Seine-Inférieure; Franc-Amour [ci-devant Saint-Amour], département du Jura; Genis-la-Patriote, département de la Charente-Inférieure; Girons [ci-devant Saint-Girons], département de l'Ariège; Gourdon, département du Lot; Grignan, département de la Drôme; Guerande, département de la Loire-Inférieure; Guengenon, département de Saône-et-Loire; Guingamp, département des Côtes-du-Nord; Guitres, département du Bec-d'Ambès; Haguenu, département du Bas-Rhin; Hébault, département de Loir-et-Cher; Juillac, département (?); Buisse (La), département de l'Isère; Clayette (La), département de Saône-et-Loire; Laferté-sur-Aube, département de la Haute-Marne; La Mure, département de l'Isère; Langeac, département de la Haute-Loire; Langon, département du Bec-d'Ambès; Pacaudière (La), département de la Loire; Réole (La), département du Bec-d'Ambès; Laroquebrou, département du Cantal; Tour-du-Pin (La), département de l'Isère; Laurent [ci-devant Saint-Laurent], département de Seine-Inférieure; Lauterbourg, département du Bas-Rhin; Roux (Le), département du Puy-de-Dôme; Libourne, département du Bec-d'Ambès; Lignièrès, département du Cher; Lintot, département [de la Seine-Inférieure]; Isle-en-Dondon (L'), département de Haute-Garonne; Lorient, département du Morbihan; Lubersac, département de la Corrèze; Loudéac, département des Côtes-du-Nord; Luchaux, département de la Somme; Mainneville, département de l'Eure; Marat-les-Forêts [ci-devant Saint-Saulge], département de la Nièvre; Marmande, département du Lot-et-Garonne; Martel, département du Lot; Mende, département de la Lozère; Mirecourt, département des Vosges; Molières, département du Lot; Montbond,

département de la Dordogne; Montargis, département du Loiret; Mont-Braine [ci-devant Château-Renault], département d'Indre-et-Loire; Mont-de-Marsan, département des Landes; Mont-des-Ravins, département de Seine-Inférieure; Mont-du-Rey, département de la Manche; Montfort-sur-Risle, département de l'Eure; Mont-les-Belles [ci-devant Saint-Germain-les-Belles], département de la Haute-Vienne; Mont-Loire [ci-devant Mont-Louis], département d'Indre-et-Loire; Montmélian, département du Mont-Blanc; Montpezat, département du Lot; Mont-Polite [ci-devant Saint-Hippolyte-du-Fort], département de Gard; Monts, département de la Vienne; Mont-Sallins [ci-devant Moutiers], département du Mont-Blanc; Mont-Sarrazin [ci-devant Castelsarrazin], département de Haute-Garonne; Mont-Unité [ci-devant Saint-Arroman], département [des Hautes-Pyrénées]; Montrol, département de la Haute-Vienne; Mur-de-Barrez, département de l'Aveyron; Nègrepelisse, département du Lot; Neuvy, département de l'Indre; Nontron, département de la Dordogne; Nordausques, département du Pas-de-Calais; Olby, département du Puy-de-Dôme; Ornes, département de la Meuse; Paimpol, département des Côtes-du-Nord; Pardon-Rancon, département de la Haute-Vienne; Paul-les-Fontaines [ci-devant Saint-Paul-Trois-Châteaux], département de la Drôme; Peyrus, département de la Drôme; Pézenas, département de l'Hérault; Pierre-Buffière, département de la Haute-Vienne; Ploermel, département du Morbihan; Poligny, département du Jura; Pons, département de la Charente-Inférieure; Pouliguen (Le), département de la Loire-Inférieure; Porentruy, département du Mont-Terrible; Presles, département de Seine-et-Oise; Preully, département d'Indre-et-Loire; Quimperlé, département du Finistère; Réalville, département du Lot; Réunion-sur-Ouanne [ci-devant Château-Renard], département [du Loiret]; Revel, département de Haute-Garonne; Ribemont, département de l'Aisne; Riberac, département de la Dordogne; Rigny-le-Ferron, département de l'Aube; Roanne, département de la Loire; Rochefort, département de Seine-et-Oise; Roche-Sauveur (La) [ci-devant La Roche Bernard], département [du Morbihan]; Roc-Libre [ci-devant Rocroi], département des Ardennes; Romans, département de la Drôme; Rozières, département de la Meurthe; Rozoy, département de l'Aisne; Saarbruck, département de la Meurthe; Sablé, département de la Sarthe; Saint-Dizier, département de la Haute-Marne; Saint-Foy, département du Bec-d'Ambès; Saint-Junien, département de la Haute-Vienne; Saint-Priest, département de la Haute-Vienne; Salers, département du Cantal; Sancy, département de Seine-et-Marne; Sarlat, département de la Dordogne; Sauveur-sur-Douve [ci-devant Saint-Sauveur-le-Vicomte], département de la Manche; Savenay, département de la Loire-Inférieure; Selestat, département du Bas-Rhin;

Sept-Fonts, département d'Ille-et-Vilaine; Soulac, département du Lot; Tauves, département du Puy-de-Dôme; Tell-le-Grand [ci-devant Châteaumeillant], département du Cher; Terrasson, département de la Dordogne; Thermopyles [ci-devant Saint-Marcellin], département de l'Isère; Thoissey, département de l'Ain; Uzel, département des Côtes-du-Nord; Valence, département de Lot-et-Garonne; Val-Libre [ci-devant Saint-Trivier-de-Courtes], département de l'Ain; Varennes, département de la Haute-Marne [?]; Vaucouleurs, département de la Meuse; Vaudreuil (Le), département [de l'Eure]; Vayres, département du Bec-d'Ambès; Vernaison, département du Rhône; Vic-sur-Allier [ci-devant Vic-le-Comte], département du Puy-de-Dôme; Villefort, département de la Lozère; Ville-sur-Augeon, département de la Haute-Marne; Vimille, département du Puy-de-Dôme; Villefort, département de la Lozère; Ville-sur-Augeon, département de la Haute-Marne; Vimille, département du Pas-de-Calais; Volvic, département du Puy-de-Dôme, expriment leur indignation contre le perfide Robespierre et ses complices, qui voulaient attenter à la représentation nationale. Ils félicitent leurs frères de Paris, qui ont déployé le courage qui caractérise les hommes et donné une preuve éclatante de leur inviolable fidélité envers la représentation nationale. Ils invitent la Convention nationale de rester inébranlable à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin(2).

### 3

Le citoyen Lacoste, né Français et qui se plaint d'avoir été persécuté pour son patriotisme par les despotes du Nord, adresse à la Convention une pièce de vers de sa composition, et demande à rentrer dans sa patrie.

Renvoyé aux comités de Salut public et d'Instruction publique (3).

### 4

Le représentant du peuple Lakanal écrit de Bergerac [département de la Dordogne], en date du 2 thermidor, que l'esprit républicain a fait les plus grands progrès dans le département de la Dordogne. L'hydre de la chicane y est entièrement abattue; les tribunaux n'y ont plus rien à faire, parce qu'on est venu à bout de terminer les procès, et l'on ne veut plus y reconnaître que l'arbitrage pour les terminer à l'avenir.

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

Citoyens collègues,

Le cri perçant du malheur retentissait chaque jour à mon oreille et déchirait mon âme. Des pirates judiciaires dirigeant les citoyens dans les replis tortueux de la chicane, éternisaient les procès, vampires publics, ils se gonflaient de la substance des plaideurs : tels des vers s'alimentant dans la partie blessée des corps.

J'ai fait entendre aux enfans de la Dordogne la voix puissante de la patrie; battue par les orages politiques la France, leur ais-je dit, commande à ses véritables enfans de s'unir pour la défendre; leur division est le dernier espoir du despotisme. Eh quoi ! L'intérêt, le sordide intérêt, vous rend froids à la vue des malheurs de vos frères, et vous vous dites républicains ! Ignorez-vous que pour mériter ce titre glorieux, le plus beau qu'on puisse porter sur la terre, il faut savoir immoler sa vie comme *Decius*, ses enfans comme *Brutus*, son ressentiment comme *Camille* ? On tenterait vainement de faire descendre les grandes idées de Liberté, de République au niveau des conceptions étroites de la vanité humaine, des vexations de la cupidité !

Que ne peuvent pas la justice et la raison sur des hommes libres ! Les sociétés populaires ont fait une sainte coalition pour réunir tous les citoyens divisés par des contestations judiciaires. L'amitié a bientôt succédé partout à la haine. Dans l'espace de deux mois, environ six mille procès ont été exterminés par l'arbitrage. Dans le seul district de Montignac il en a été terminé deux mille dans deux décades.

Le tribunal du district de Sarlat n'ayant plus de contestations à juger vous a demandé sa suppression. L'agent près le tribunal de Périgeux m'a annoncé qu'il n'était plus occupé qu'à recevoir les déclarations des parties qui avaient confié volontairement leurs causes à des arbitres de leur choix; voilà, citoyens collègues, l'état de situation des esprits dans ces contrées. Le département de la Dordogne n'est plus composé que de citoyens réunis en un peuple de frères. C'est en quelque sorte un vaste temple ouvert à la concorde.

Salut et fraternité.

LAKANAL (5)

### 5

La commune d'Amiens [département de la Somme] envoie l'état des dons qui ont été déposés par cette commune au magasin militaire qui y est établi : ils consistent en 66 habits nationaux, 40 vestes, 20 culottes, 86 chemises, 215 paires de bas de laine, 40 paires de souliers, 178 chapeaux, 143 casquets, 4 cols, 5 capotes, 155 gibernes, 122 porte-gibernes, 51 paires de guêtres, 43 sacs de peau, 2 surtouts d'uniforme, 2 habits blancs ancien uniforme, un habit d'invalides,

(2) P.-V., XLIV, 257-267. C 318, pl. 1282, p. 1. *Bull.*, 16 fruct. (suppl.).

(3) P.-V., XLIV, 267.

(4) P.-V., XLIV, 268.

(5) C 318, pl. 1289, p. 21. *Bull.*, 15 fruct. (suppl.); *J.Fr.*, n<sup>o</sup> 709. *M.U.*, XLIII, 274.